

ANTIBES

# PARTIE DE LA VIEILLE VILLE, PORT ET ANSE SAINT-ROCH

Alpes Maritimes

3

Site Inscrit

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### Site Inscrit

Arrêté du 20 juillet 1967

### Propriété

Publique et privée

### Superficie

51 ha

### Autres mesures de protection concernant le site

- MH classé Château Grimaldi (29/04/1928)
- MH inscrit Demi bastion 17eme (23/01/1930)
- MH classé Reste de l'enceinte gréco romaine (16/02/1939)

- MH classé Monument romain (19/04/1945)
- MH classé Eglise chapelle St Esprit Tour Grimaldi (16/10/1945)  
Rayon de protection de 500 mètres :
- MH classé Fort Carré (20/08/1913)
- MH inscrit Font. colonne romaine (31/03/1928)
- MH inscrit Chapelle St Bernardin (13/03/1995)
- SI Bande côtière de Nice à Théoule (10/10/1974)
- Zone de Protection Fort Carré d'Antibes (17/08/1937-19/10/1976)

### Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Quartiers Notre-Dame, de la Pinède et Bacon (03/05/1913)
- SC DPM de la cote du cap d'Antibes (30/10/1958)
- SI Site naturel du cap d'Antibes (20/12/1966)



## COMPOSANTES DU SITE

### Motivation de la protection

Au dessus des flots de la mer Méditerranée, le petit promontoire de l'antique cité grecque massaliote d'Antipolis dresse ses murailles et tours aux pierres patinées. Comme posés sur l'eau, les remparts que nous pouvons voir côté mer furent bâtis au cours du XVIIème siècle (Henry IV, Vauban). Côté terre, l'enceinte multiséculaire aux fondations grecques a conservé son allure mi romaine, mi médiévale. Avec sa halle de fer et de verre, le long cours Masséna, limite du site inscrit, marque le passage à la ville moderne. A l'intérieur des lices le château des Grimaldi accueille le Musée Picasso dont les sculptures installées sur une vaste terrasse dominant la mer. Le musée présente également des œuvres de Nicolas de Staël qui vécut dans une maison toute proche, Fernand Léger, Hans Hartung, Germaine Richier et Joan Miró. Sur le parvis du château, l'église Notre Dame de l'Immaculée-Conception avec sa façade baroque, jouxte la tour carrée dont la silhouette répond à celle du château.

Au nord de la ville se découvre l'anse Saint Roch, petit abri aux eaux peu profondes et préservé de la plaisance à l'époque de l'inscription. Les quais et petits chantiers se concentrent autour de la jetée et de la douane sur la rive sud (un projet d'extension est à l'étude, un modeste terminal pétrolier doit être transféré à Nice). Sur la rive nord de l'anse, l'imposant fort Carré (juste en limite hors site), enceinte bastionnée du XVIème siècle, monte la garde et rappelle qu'Antibes fut un port stratégique et une ville frontière. Au loin les Baous, les cîmes du Mercantour, les falaises de la Riviera, forment la toile de fond sur laquelle se détache la silhouette de la cité vue depuis le Sud.

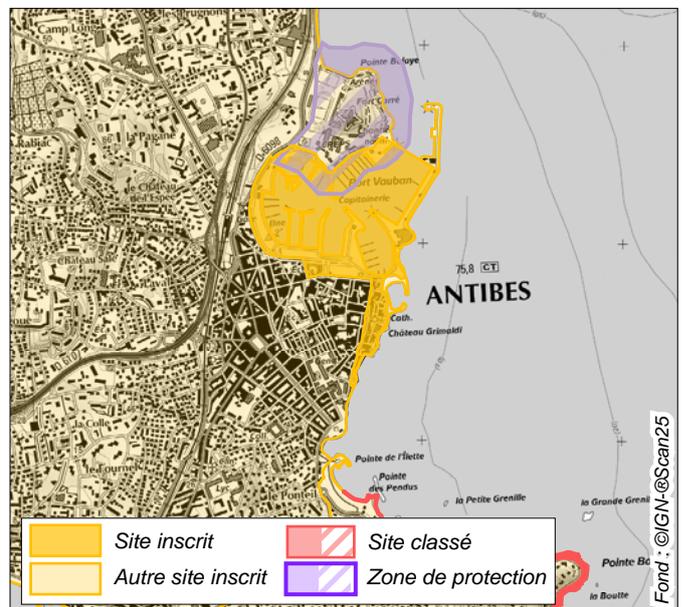
## Etat actuel / Observations

La silhouette de la ville historique est remarquable dans le grand paysage notamment depuis la plage de la Salis au sud. La ville historique, pratiquement piétonnisée, fait l'objet de traitements et d'aménagements des espaces publics particulièrement soignés et de qualité : dallage, suppression des trottoirs, mobilier urbain limité libérant l'espace, rénovation du Musée Picasso. La circulation automobile ouverte sur l'enceinte bastionnée ceinturant la mer constitue cependant une nuisance importante sur ce qui est une belle promenade.

La partie nord du site a subi des transformations importantes. La petite anse Saint Roch a été rebaptisée Port Vauban et est devenue un important mouillage plaisancier. Les jetées protégeant l'anse ont été étendues, et le terminal vraquier s'est mué en ce qui a été appelé *le quai des milliardaires*. Les rives ouest de l'anse, le long de la RD6098, sont aménagées en espaces verts et des stationnements sont disposés sur tout le pourtour du plan d'eau.

Par décision du Conseil Municipal du 29/11/2012, une étude est engagée visant à la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Cette AVAP se substituera dans ses effets au Site Inscrit.

### LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

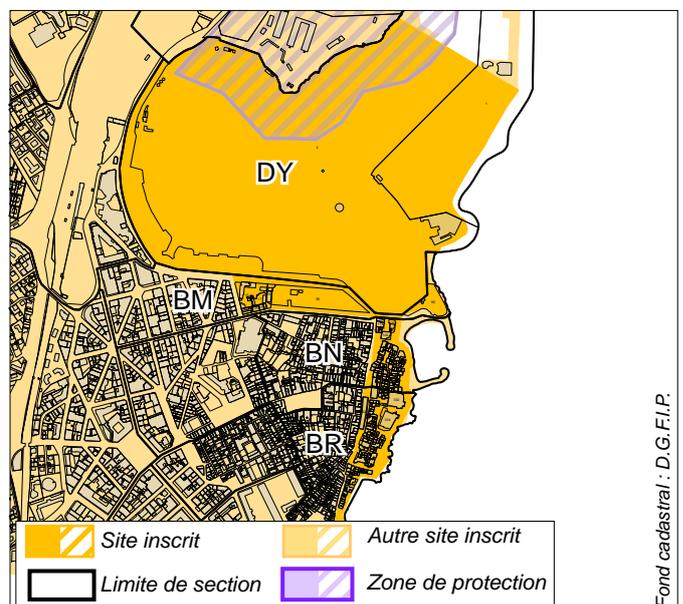


### Arrêté du 20 juillet 1967

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes Maritimes l'ensemble formé sur la commune d'Antibes par une partie de la vieille ville, le port et l'anse Saint Roch y compris son plan d'eau.

Le rivage de la mer, de l'entrée du port (nouvelle jetée) au bastion Saint André, la promenade Amiral de Grasse, la rue de la Touraque, le cours Masséna, la rue Aubernon, la porte Marine donnant accès sur le port, le boulevard d'Aguillon jusqu'à l'avenue Paul Arène, ladite avenue, l'avenue de Verdun, l'avenue du 11 Novembre jusqu'au chemin d'accès du Fort Carré (caserne Reille), ledit chemin et son prolongement jusqu'au droit de la jetée marquant le port.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section BM parcelles n°15 à 22, 95, 96 ; Section BN parcelles n°115 à 122, 124 à 148, 150 à 160, 162 à 165, 167 à 176, 178 à 196, 199 à 208, 349, 351, 353 à 356, 361, 362, 369, 382, 383, 390, 391, 404 ; Section BR parcelles n°324 à 366, 368 à 385, 390 à 436, 515, 539, 540, 565, 566 ; Section DY parcelles n°1p, 2p.



Report du périmètre sur le cadastre actuel